Nations Unies S/2000/698



Conseil de sécurité

Distr. générale 17 juillet 2000 Français Original: anglais

Lettre datée du 17 juillet 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Gouvernement sierra-léonais concernant le sauvetage des membres de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) à Kailahun, dans l'est du pays (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Ibrahim M. **Kamara**

00-53592 (F) 170700 170700

Annexe à la lettre datée du 17 juillet 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Gouvernement sierra-léonais en date du 17 juillet 2000

Le Gouvernement tient à exprimer sa satisfaction au sujet de la libération des Casques bleus et des observateurs des Nations Unies, qui avaient été entravés dans leurs mouvements pendant plusieurs semaines par le Front uni révolutionnaire (FUR) à Kailahun. Il est particulièrement heureux de noter que l'opération de sauvetage a été admirablement planifiée sur le plan militaire et qu'elle n'a de ce fait pas entraîné de pertes en vies humaines, seul un petit nombre de Casques bleus ayant subi des blessures relativement légères.

En conséquence, le Gouvernement félicite le commandant de la Force de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et tous les soldats qui ont participé à l'opération pour l'excellent travail accompli. Tout en félicitant les Casques bleus et les observateurs qui étaient victimes de la prise d'otages pour leur courage et leur professionnalisme durant cette épreuve, il tient à les assurer que tous les Sierra-Léonais épris de paix ont bien compris leur situation et ont poussé un soupir de soulagement au moment où ils ont recouvré leur liberté.

Le Gouvernement tient également à préciser qu'il comprend parfaitement la retenue dont la MINUSIL avait précédemment fait preuve dans la recherche d'une paix durable en Sierra Leone. Il espère que, après les événements de ces dernières semaines, le FUR ne verra plus dans cette retenue un signe de faiblesse et qu'il cessera de défier la détermination du Gouvernement sierra-léonais et de l'ensemble de la communauté internationale à instaurer la paix dans notre pays dévasté.

En conséquence, le Gouvernement réitère l'appel lancé à tous les membres du FUR qui souhaitent donner une chance à la paix pour qu'ils se présentent dans les centres de désarmement actuellement gérés par la MINUSIL et déposent leurs armes. Tous ceux qui remettront leurs armes seront bien traités et bénéficieront pleinement des avantages liés au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

2 n0053592.doc